Efectis France
ZI Les Nappes
149, route du Marc
F-38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
Tél : +33 (0)4 37 06 38 11

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-23-004483
Valable 5 ans à compter du 04 décembre 2023

SUIVI DU DOCUMENT

Indice de Révision	Modification	Commentaire	Date		
0	Création du document	/	15 mars 2024	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

Demandeur	HUBLER 15 Rue d'Anjou ZI Du Chesnes 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER France
Référence commerciale	PANOFEU OVERLAY
Description sommaire fournie par le demandeur	Le panneau est composé d'une âme MDF M1 ignifugée dans la masse, épaisseur (15 ± 3) mm et masse volumique 800 kg/m³. L'âme est contrecollée sur les deux faces, à l'aide d'une colle UF urée formol à raison de 200 g/m² à un placage type chêne, épaisseur (0,6 ± 0,1) mm et masse volumique 1350 kg/m³, recouvert d'un film de résine mélamine (OVERLAY), à raison de 68 g/m², sur la face endroit et un placage bois exotique recouvert d'un OVERLAY, à raison de 40 g/m², sur la face envers.
Masse volumique déterminée par le laboratoire	875 kg/m³ ± 10%
Épaisseur mesurée par le laboratoire	18 mm ± 10%
Coloris	Naturel
Utilisation	Décoration

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004) :** Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-501 (1995) :** Essais de réaction au feu des matériaux - Essai par rayonnement applicable aux matériaux rigides ou rendus tels (matériaux de revêtement collés) de toute épaisseur et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm

Classement :

M1	Valable pour l'essence chêne, frêne et hêtre

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

SPECIMEN

Nota. - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

*Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais **n°EFR-23-004483-EPI** du 15 mars 2024.*

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 15 mars 2024

X Laure BARBIER

Chargé d'affaires
Signé par : Laure BARBIER

X Lise RODIER

Superviseur Essais
Signé par : Lise RODIER

SPECIMEN